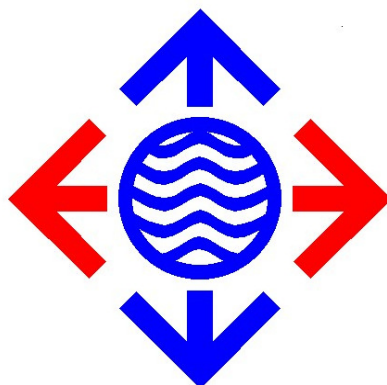




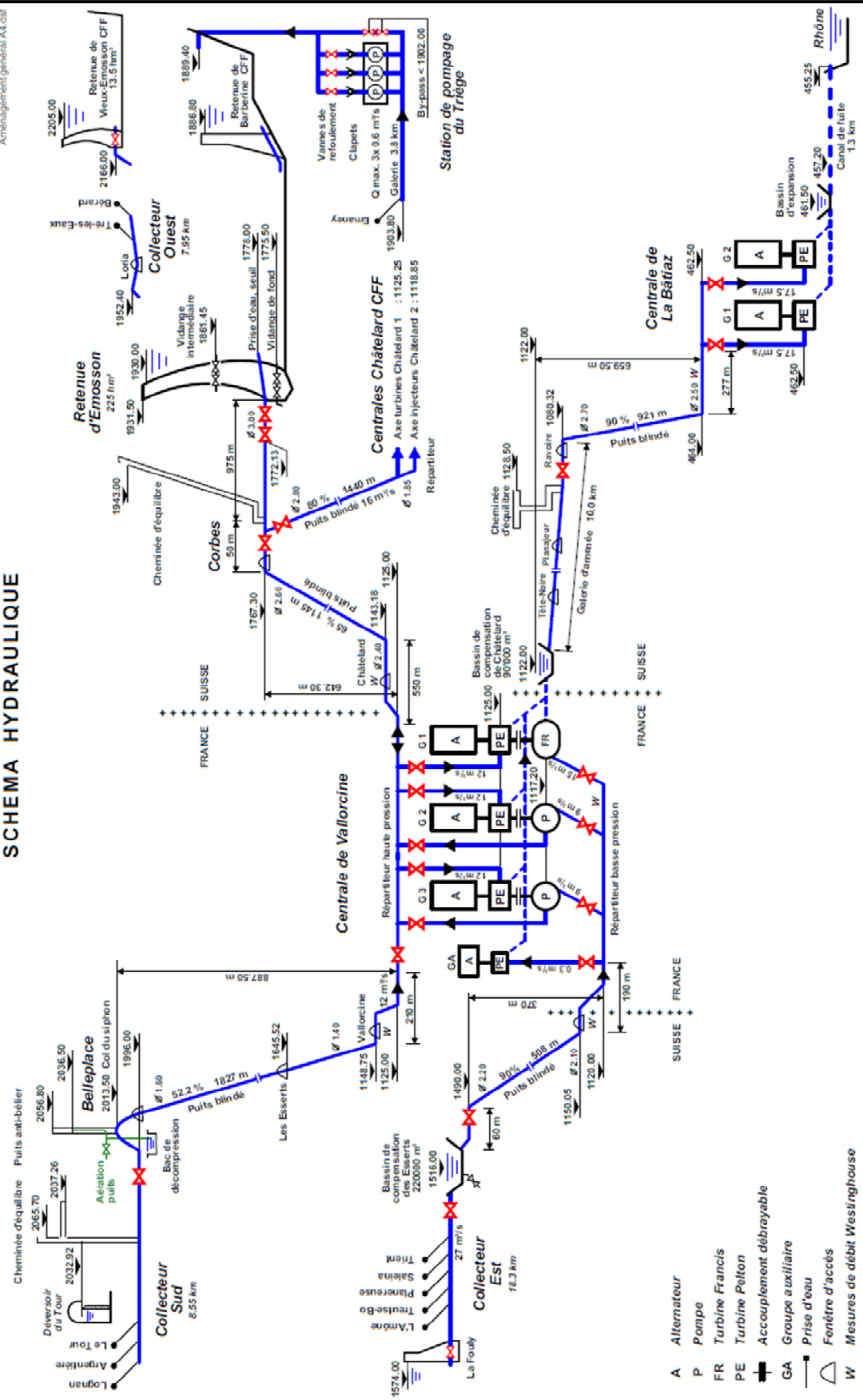
ÉLECTRICITÉ D'ÉMOSSON SA MARTIGNY SUISSE



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018



ELECTRICITE D'EMOSSON SA
SCHEMA HYDRAULIQUE



L'exercice 2018 en bref

Exploitation

| Exercice | | 2018 | 2017 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| Apports totaux captés | hm ³ | 383.1 | 318.2 |
| Production totale | GWh | 767.6 | 785.9 |
| Energie restituée ^{*)} | GWh | 52.4 | 102.7 |
| Energie à disposition du partenaire | GWh | 820.0 | 888.6 |
| Energie de restitution aux usines de l'Arve ^{**)} | GWh | -34.4 | -34.4 |
| Energie de pompage fournie par le partenaire | GWh | -141.1 | -140.7 |
| Résultante de l'aménagement | GWh | 644.5 | 713.5 |
| <i>Energie nette calculée TÜV Sud certifiable ^{***)}</i> | GWh | 314.6 | |
| <i>production ER certifiée renouvelable et émettable sur le réseau Swissgrid</i> | GWh | | 321.4 |
| Situation au | | 31.12.18 | 31.12.17 |
| Remplissage des retenues | | | |
| Retenue d'Emosson | % | 72.5 | 46.5 |
| Retenue de Vieux-Emosson | % | 73 | 27.5 |
| Avoirs des partenaires | GWh | 398.1 | 223.4 |

1 hm³ = 1 million de m³

1 GWh = 1 million de kWh

*) L'énergie restituée est une compensation pour les pertes de production subies par Emosson en raison d'abaissements du niveau de la retenue consenties pour la construction de l'aménagement Nant de Drance

***) Les restitutions aux usines de l'Arve sont effectuées sous forme d'énergie depuis le 1er juin 2009. Au préalable, une indemnisation financière était convenue.

***) La valeur pour l'année 2018 est en cours de validation par l'organisme de certification TÜV SÜD.

Finances

| Exercice | | 2018 | 2017 |
|--|------|-----------------|-----------------|
| Charges annuelles facturées au partenaire | MCHF | 34.7 | 34.7 |
| Situation au | | 31.12.18 | 31.12.17 |
| Actif circulant | MCHF | 6.5 | 7.7 |
| Actif immobilisé | MCHF | 351.5 | 361.7 |
| | | 358.0 | 369.4 |
| Capitaux étrangers à court-terme | MCHF | 25.0 | 74.4 |
| Capitaux étrangers à long-terme | MCHF | 193.0 | 155 |
| Capitaux propres | MCHF | 140.0 | 140 |
| | | 358.0 | 369.4 |

1 MCHF = 1 million de francs

I. Organes de la société

Partenaires

| | |
|--|------|
| Alpiq Suisse SA Chemin de Mornex 10, CH-1003 Lausanne | 50 % |
| Electricité de France SA 22-30 Avenue de Wagram, F-75382 Paris 8 ^e | 50 % |

Conseil d'administration

| |
|---|
| Michael Wider, président, Düringen (CH) Directeur Business Division Generation, Groupe Alpiq |
| Antoine Badinier, vice-président, Saint-Maur-des-Fossés (F) Directeur délégué Division Production Ingénierie Hydraulique, EDF SA |
| Christian Plüss, Uster (CH) (jusqu'au 23.11.2018) Head of Hydro Power Generation, Groupe Alpiq |
| Gilles Robert Nicoud, Lausanne (CH) (depuis le 23.11.2018) Head of Legal Generation, Groupe Alpiq |
| Thomas Staffelbach, Zollikofen (CH) (jusqu'au 08.06.2018) Directeur management infrastructure et énergie, CFF |
| Beat Deuber, Spiegel (CH) (depuis le 08.06.2018) Directeur énergie, infrastructure CFF |
| Olivier Delestrée, Orléans (F), Directeur, Direction des Services Partagés, EDF SA |
| Laurent Pérotin, Grenoble (F), Directeur de l'Unité Production Alpes, EDF SA |

Les mandats des administrateurs expirent à la date de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2021.

***Commissaires
gouvernementaux***

Moritz Steiner, Sion (CH)
a./ chef du Service de l'Energie et des Forces Hydrauliques du
Canton du Valais

Philippe Cruchon, Paris (F),
Ingénieur général des ponts et chaussées

Secrétaire du conseil

Florian Widmer, Attalens (CH),
Head of Hydro Power Office, Alpiq SA

Organe de révision

Ernst & Young SA, Bâle

Gestion de la société

Bruno Boulicaut, directeur
Bruno Boulicaut, chef d'exploitation
Markus Howald, responsable administratif
Patrick Monnay, responsable maintenance

II. Rapport du conseil d'administration

à la 64^e Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 juin 2019

1. Généralités

L'exercice 2018 est le 41^e après la clôture du compte de construction.

L'exercice est caractérisé par des apports hydrauliques supérieurs à la moyenne décennale (+12.2%). La production propre fournie est inférieure à la moyenne ; elle s'élève à 767.6 GWh, à laquelle il convient de rajouter une restitution de 47.4 GWh de la part de Nant de Drance SA en dédommagement des pertes de productible occasionnées par les abaissements du lac durant les années antérieures, respectivement les prélèvements pour le 1^{er} remplissage de Vieux Emosson (VE), et de 5.1 GWh d'énergie échangée avec les CFF.

Les frais à charge du partenaire Alpiq sont de 34.7 MCHF ; le prix de revient brut se situe ainsi à 42.33 CHF/MWh.

Le **taux de disponibilité** haute chute de l'aménagement atteint en 2018 (90.2%) est pratiquement conforme à l'objectif (90,5%), grâce au respect des durées d'indisponibilités programmées ainsi qu'au faible **taux d'indisponibilité sur avarie** (inférieur à 0.15%).

L'exploitation des installations s'est déroulée sans incident notable sur la production, le **taux d'incident** étant de 1%. Le **taux de pertes d'eau** se situe également à un niveau bas (0.7%), bien inférieur à l'objectif de 1.7%. La majorité de ces pertes (59%) provient des purges, 37% des travaux de maintenance et 4% à des avaries de fonctionnement.

A noter les événements climatiques du début d'année (neige, tempête, avalanche, éboulement au col de La Forclaz) qui ont fortement perturbé l'exploitation pendant cette période mais qui n'ont pas eu de conséquences sur la sécurité.

D'importants projets ont été menés à bien, notamment l'inspection des parties immergées, ayant fait l'objet d'importants travaux lors de la vidange 2012, la suite de la campagne de révision des vannes de Vallorcine, la sécurisation des vannes de Triège, le lancement des projets de remplacement des transformateurs de La Bâtiaz et de réparation de l'étanchéité du bassin des Es-serts.

D'autres projets se poursuivent : l'assainissement des rivières, la coordination avec Nant de Drance SA pour la future exploitation, la coordination avec Swissgrid pour la restructuration du réseau autour du poste de La Bâtiaz, la préparation à la certification ISO 9001 version 2015.

En parallèle, l'adaptation des documents d'exploitation des barrages a été entreprise sous le contrôle de l'OFEN et se poursuivra en 2019.

La Commission Permanente de Surveillance (CPS) a reconnu que l'exploitation pratiquée par le concessionnaire est conforme aux exigences des conventions. Elle reste particulièrement vigilante sur les points d'interférences avec le projet Nant de Drance.

Le Conseil d'administration remercie le personnel dédié à la société par les partenaires Alpiq Suisse SA (Lausanne) et EDF (Grenoble) pour son dévouement et son engagement

2. Hydraulicit , accumulation et production d' nergie

L'ann e s'ach ve sur un exc dent de 12% des **apports capt s** par rapport   la moyenne d cennale. Tous les collecteurs participent sensiblement dans les m mes proportions, except  le bassin versant d'Emosson amput , depuis mai 2017, des apports en provenance du bassin de VE, soit 18.4 Miom³. Ceux-ci sont stock s dans le barrage de VE et ne sont plus comptabilis s dans Emosson. En les int grant, les apports du bassin auraient  t  de 127%.

A la fin du 1^{er} trimestre, les apports  taient d j  exc dentaires de 9.8% et se sont tr s fortement accrus sur le 2^{ me} trimestre (+28%). A la fin du 1^{er} semestre, le collecteur Est  tait particuli rement g n reux (+34%) tandis que le collecteur Sud l' tait moins (+16%) du fait des travaux dans le puits de Belleplace au 1^{er} trimestre et du soutien au d bit r serv  de l'Arve. Les fortes pr cipitations neigeuses de cet hiver ont tr s largement soutenu les apports des collecteurs Est et Ouest et du bassin versant de Barberine, un peu moins la fonte glaciaire (Argenti re et Le Tour). Traditionnellement et en raison des fortes chaleurs du 3^{ me} trimestre, la fonte glaciaire a  t  prononc e. Le dernier trimestre est quant   lui d ficitaire de 14%.

A la fin de l'ann e, la **production stock e** de 535 GWh, soit 72.8% de remplissage, se situe tr s largement au-dessus de la moyenne. Globalement au cours des 2^{ me} et 3^{ me} trimestres, la cote de la retenue est rest e bien au-dessus de la moyenne. La cote maximale de 1929.55 m s.m. a  t  atteinte le 26.09.2018.

Avec 768 GWh, la **production** de l'am nagement en fin d'ann e est inf rieure de 4.6%   la moyenne d cennale. Fin septembre, elle  tait sup rieure de 13.7% alors qu'elle  tait en retrait de 6.9%   l'issue du 1^{er} semestre. Contrairement   2017, une tr s faible production a  t  r alis e au mois de janvier, que la tr s bonne production en f vrier n'a pas permis de compenser. Sur le 2^{ me} trimestre, la production a aussi  t  tr s en retrait. En revanche, la production du 3^{ me} trimestre est nettement en hausse, particuli rement en juillet et ao t. Alors que le dernier trimestre a d but  avec une forte production, celle-ci s'est tr s fortement r duite en novembre et surtout en d cembre.

Par ailleurs, les restitutions  nerg tiques au b n fice d'ESA suite   l'abaissement 2016 du plan d'eau, se sont poursuivies ainsi que la compensation suite   la fourniture d'eau pour le 1^{er} remplissage de VE. Sur la p riode sous revue, la production  chang e s' l ve   52 GWh.

Au total sur l'ann e, le potentiel  nerg tique total se situe   821.9 GWh, sensiblement conforme   la moyenne.

Sur l'ann e, le **pomp ge** reste sup rieur   la moyenne de 3.8%, avec 141 GWh, malgr  des apports en baisse sur le dernier trimestre.

3. Etudes et travaux

Les nouvelles vannes de sécurité de la station de pompage de Triège ont été installées et mises en service avant la saison de pompage, avec le renouvellement complet des automatismes des vannes et pompes.

Sur le téléphérique de Barberine, une grande visite périodique a été réalisée, avec le remplacement des freins amiante, la sécurisation des accès aux pylônes et à la machinerie.

Au barrage, l'inspection des vannes de tête et du tronçon de la galerie de Corbes montre la bonne tenue des travaux réalisés en 2012. Sur le puits, des contrôles non destructifs réalisés en 2017, puis 2018 confirment que les défauts constatés ne sont pas évolutifs, mais découlent de quelques défauts de construction d'origine (bouchons soudés)

Dans le puits de Belleplace, les clapets ont été remplacés, et des contrôles ponctuels ont été réalisés sur les têtes de clous, avec le remplacement de certains joints. Le revêtement de la partie supérieure du puits a été refaite sur une dizaine de viroles, avec également des tests d'application du revêtement FLEX au pistolet, lesquels ne se sont pas avérés concluants. La visite du puits montre des problèmes d'accroche du revêtement FLEX sur 5 viroles. La cause exacte n'est pas connue pour l'instant. La réparation avec ce même revêtement dans une zone supérieure a donné d'excellents résultats avec une usure par abrasion pratiquement inexistante.

Au collecteur Ouest, les débits de dotation demandés ont été mis en œuvre à Tré-les-Eaux et une station de mesure a été installée à Vallorcine.

Le projet de réfection de l'étanchéité du bassin des Esserts a été lancé, le bureau AF-Consult ayant remporté le mandat pour établir le projet d'exécution déposé en décembre. Des réflexions ont été menées avec l'OFEN dans le cadre de la tenue aux séismes en cas de dégradation du revêtement.

A Vallorcine, un important volume d'actions de maintenance est réalisé annuellement durant les révisions et arrêts de chute, notamment l'échange de robinets sphériques

sur le groupe n°1 et le lancement de la révision en atelier du robinet sphérique déposé, l'échange standard d'injecteurs, la maintenance sur site du carbure des roues Pelton, la réfection d'une fosse Pelton, ainsi que la réparation et révision complète de l'accu eau-huile. La nouvelle roue Pelton n°15 commandée à la société Andritz a été montée sur le groupe n°3 de Vallorcine pour les mesures de rendement (qui confirment les bons rendements garantis), puis redéposée pour le revêtement carbure. Durant cet intervalle, la roue déposée a été réparée chez Technolab. De manière générale, on a constaté une forte usure des roues Pelton à Vallorcine durant cette année. Des travaux de préparation pour la prochaine révision de la roue Francis ont été réalisés, avec la réparation d'une roue et la fabrication d'un jeu d'aubes.

L'inspection détaillée de la galerie de Ravoire démontre une excellente tenue des réparations de 2012 au niveau de la fissure. De nouvelles mesures géodésiques (5^{ème} série) confirment la stabilité de cette galerie dans la zone des travaux. Au bassin du Châtelard, une purge d'arbre au-dessus de la falaise a été réalisée en coordination avec Swissgrid. L'un des arbres abattus a atteint la ligne, mais sans conséquence.

A La Bâtiаз, le revêtement carbure des roues est réparé annuellement sur site. Des échanges standards ont été réalisés sur des injecteurs après révision dans nos ateliers.

L'étude réalisée dans le cadre de la protection de la centrale de La Bâtiаз contre les chutes de pierre révèle un bon rapport efficacité/coût en faveur du projet, qui doit permettre une part importante de subventionnement. La mise à l'enquête devrait survenir courant 2019.

Le projet de remplacement des transformateurs de La Bâtiаз avec le passage de tension à 400 kV a débuté avec l'attribution du mandat d'étude donné à Hydro Exploitation.

L'étude de modélisation des écoulements se poursuit pour les chutes supérieure et inférieure. Un projet de Monitoring et de suivi de fatigue du puits est en cours de développement avec l'école d'ingénieur

4. Environnement politique et juridique

Au cours de l'année 2018, les prix des principales commodités à terme (pétrole, charbon, gaz, CO₂) ainsi que l'électricité ont subi une hausse sensible depuis le creux historique de février 2016, poussés par la demande découlant d'une reprise de la croissance économique mondiale. En Suisse, le prix moyen de l'électricité Epex Spot Base pour l'année 2018 a atteint 52.20 EUR/MWh. Les prix ont été relativement bas et stables durant le 1^{er} semestre (43.30 EUR/MWh), hormis un épisode froid à la fin février. Malgré les grandes quantités de neige tombées durant l'hiver 2017/18, une sécheresse a frappé toute la Suisse dès le début de l'été, ce qui a conduit en partie à une hausse des prix au cours du second semestre (61 EUR/MWh). Un autre facteur déterminant a été la hausse marquée des autres commodités à terme. Malgré cette embellie, l'obstacle principal à la modernisation du parc hydroélectrique demeure d'ordre économique. Il est en effet difficile d'investir sur la base d'une vision exclusivement dépendante de l'évolution des prix du marché, pour des projets nécessitant un amortissement sur 60 à 80 ans.

En guise d'aide partielle et transitoire, la prime de marché (prévue sur une durée de 5 ans) a été octroyée pour la première fois par l'OFEN en 2018. A cet égard, un montant de 101 MCHF a été distribué à 24 requérants, dont 80% ont été versés à mi-décembre 2018, permettant de couvrir partiellement le déficit de la production hydraulique exposée au marché. Le solde sera versé en 2019. Par ailleurs, des contributions à l'investissement sont prévues pour la période 2018-2030 (montant de 50 MCHF par année), afin de stimuler la réalisation de projets dont la rentabilité ne serait pas assurée sans ces aides. Ce mécanisme permet certes une aide ciblée, mais ne diminue pas l'exposition des projets au risque marché.

Lors de sa séance du 23.05 2018, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la loi sur les forces hydrauliques (LFH), où il maintient le taux maximal de la redevance hydraulique à 110 francs par kilowatt théorique jusqu'à fin 2024. Or, la redevance représente en Suisse près de 25% des coûts de production et pénalise fortement la compétitivité de la force hydraulique indigène par rapport à la concurrence internationale. Une comparaison des prélèvements obligatoires imposés aux producteurs d'hydroélectricité dans sept pays d'Europe montre que la force hydraulique suisse est jusqu'à 9 fois plus taxée que la concurrence européenne. Les débats en cours au Parlement ne vont pas non plus dans le bon sens. Le modèle de redevance fixe issu de la période de monopole n'est plus compatible avec l'environnement actuel et il apparaît peu probable que le Parlement soutienne un changement de régime en 2020.

La révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) a été mise en consultation par le Conseil fédéral. Celle-ci comprend notamment l'ouverture complète du marché avec le maintien d'un approvisionnement de base pour les petits consommateurs, mais qui devra être renouvelable et indigène, ainsi que l'introduction d'une réserve stratégique pour améliorer la sécurité d'approvisionnement, en particulier en période hivernale.

Enfin, deux autres consultations ont également été ouvertes : la première portant sur l'avant-projet de la modification de la LFH, en vue de revoir la situation de référence des études d'impact, et la seconde relative au module consacré à l'élaboration et à l'évaluation de mesures dans le domaine de l'assainissement du régime de charriage.

5. Evaluation des risques

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques d'aléa naturel, d'exploitation (politique et stratégie de maintenance), de projet et réglementaires & administratifs. Par contre, étant une société de partenaires, elle n'est pas exposée aux risques liés à l'accès et aux prix du marché pour la vente de l'énergie produite, ces risques étant portés par les actionnaires.

Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques et définit les principes d'identification systématique des risques, de l'évaluation, de la priorisation, de l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de l'entreprise ainsi que

des mesures de traitement et surveillance des risques identifiés.

Le Conseil d'administration mandate la direction pour effectuer l'évaluation des risques. Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, le recensement systématique, analysé et priorisé des risques donne lieu à l'établissement d'une cartographie de risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés sont examinées et adoptées.

En raison des hypothèses retenues concernant les évolutions futures dans l'appréciation des risques, cette évaluation est sujette à une incertitude relative.

6. Vue d'ensemble financière

Les charges annuelles facturées au partenaire Alpiq Suisse SA s'élèvent à 34.7 MCHF, montant comparable à celui de l'exercice précédent.

Parmi les « autres produits d'exploitation », il convient en particulier de relever par rapport à l'exercice antérieur une évolution des prestations du personnel activées, ainsi que des refacturations de charges relatives à des travaux communs, notamment avec la société Nant de Drance SA.

Les charges d'exploitation sont supérieures à celles enregistrées au cours de l'année précédente (+ 1'149 kCHF). Le facteur principal de cette variation est la position « impôt spécial et redevances hydrauliques » en Suisse (+ 2'094 kCHF), cela d'une part en raison d'apports d'eau largement supérieurs à ceux de l'exercice précédent (383 hm³ en 2018 contre 318 hm³ en 2017), et d'autre part en raison de l'évolution du taux d'imposition, qui progresse de 90 CHF/kW_{th} en 2017 à 100 CHF/kW_{th} en 2018. A ce titre, il convient de rappeler que ces taux ont été proposés par la Commission Permanente de Surveillance et homologués respectivement par le Département fédéral de l'environnement, des transports de l'énergie et de la communication (DETEC), pour la Suisse le 25.11.2015, et par le Ministère de

l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour la France le 16.03.2016.

A souligner également un recul de charges d'amortissement par rapport à l'exercice précédent (- 1'206 kCHF) du fait que certaines composantes des outils de production ont été intégralement amorties au cours de l'exercice précédent.

Pour le surplus, les charges d'exploitation et de maintenance sont comparables à celles de l'exercice précédent. En particulier, aucun aléa n'est à déplorer durant l'exercice.

Les charges financières sont en recul significatif (- 957 kCHF) par rapport à l'année précédente, notamment suite au renouvellement de l'emprunt obligataire intervenu en novembre 2017 (diminution du taux de 2.25% à 1.375% pour un nominal identique de 130 MCHF) et en raison du désendettement de 11 MCHF durant l'année 2018 sur le crédit de la société mère d'Alpiq Holding SA (encours 60 MCHF au 31.12.2017 réduit à 49 MCHF au 31.12.2018).

En Suisse, un litige oppose la majorité des producteurs hydroélectriques valaisans, dont Electricité d'Emosson SA, au Service cantonal des contributions, au sujet de la méthode de détermination du résultat fiscal des sociétés de partenaires. Pour l'exercice

sous revue, une charge correspondante à la fiscalité sur dividende de 3.00% a été portée en compte (identique à la comptabilisation en 2017).

La fiscalité française répond aux critères de répartition du résultat, établie d'après une méthodologie approuvée par l'administration fiscale.

Electricité d'Emosson SA est une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se

caractérisent par le fait que les actionnaires reprennent l'entier de la production d'énergie au prix coûtant. Les actionnaires de la société ont pris la décision de ne pas majorer ce prix de revient et, par conséquent, renoncent à s'octroyer un dividende.

Par la garantie de prise en charge des frais annuels, les risques d'entreprise sont intégralement supportés par les actionnaires.

7. Organisation

Lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8.06.2018, M. Thomas Stafelbach s'est retiré du Conseil d'administration.

Sur proposition du partenaire Alpiq, l'Assemblée a élu M. Dr. Beat Deuber, directeur énergie infrastructure auprès des CFF, pour le remplacer.

Tous les administrateurs sont élus jusqu'en 2021, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020. L'Assemblée a reconduit le mandat de l'organe de révision d'Ernst & Young SA, Bâle, pour l'exercice 2018.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2018, M. Christian Plüss s'est retiré du conseil d'administration. Sur proposition du partenaire Alpiq, l'Assemblée a élu M. Gilles Robert-Nicoud, Head of Legal Generation chez Alpiq jusqu'en 2021, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

III. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

| | Note | 2018 | 2017 |
|--|------|--------------------|--------------------|
| | | CHF | CHF |
| Charges annuelles facturées au partenaire | 1 | 34'716'863 | 34'677'904 |
| Autres produits d'exploitation | 2 | 984'268 | 723'043 |
| Total des produits d'exploitation | | 35'701'131 | 35'400'947 |
| Achat et transport d'énergie | | -275'865 | -282'172 |
| Matériel et prestations | | -7'790'227 | -7'607'062 |
| Redevances hydrauliques et impôt spécial | 3 | -6'711'252 | -4'617'274 |
| Taxes, impôt sur le capital et autres impôts | 4 | -2'486'065 | -2'417'029 |
| Autres charges d'exploitation | 5 | -775'789 | -760'063 |
| Amortissements | | -12'215'415 | -13'421'810 |
| Total des charges d'exploitation | | -30'254'613 | -29'105'410 |
| Résultat avant intérêts et impôts | | 5'446'518 | 6'295'537 |
| Produits financiers | | 117 | 110'855 |
| Charges financières | 6 | -4'731'886 | -5'689'326 |
| Résultat avant impôts sur le bénéfice | | 714'749 | 717'066 |
| Impôt sur le bénéfice | 7 | -714'749 | -717'066 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | 0 | 0 |

IV. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

| | Note | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|------|--------------------|--------------------|
| ACTIF | | | |
| | | CHF | CHF |
| ACTIF CIRCULANT | | | |
| Liquidités | | 5'669'863 | 7'621'084 |
| Créances sur ventes et prestations | 8 | 611'212 | 96'927 |
| Autres créances tiers | | 85'882 | 0 |
| Comptes de régularisation d'actif | | 96'863 | 0 |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT | | 6'463'820 | 7'718'011 |
| ACTIF IMMOBILISE | | | |
| Installations en exploitation | | 343'162'475 | 348'593'940 |
| Installations en construction | | 3'898'257 | 8'208'043 |
| Terrains et immeubles non concédés | | 4'089'387 | 4'276'920 |
| Outillage, véhicules, mobilier et projets | | 426'686 | 577'613 |
| Immobilisations corporelles | 9 | 351'576'805 | 361'656'516 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISE | | 351'576'805 | 361'656'516 |
| TOTAL ACTIF | | 358'040'625 | 369'374'527 |
| | | | |
| | Note | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
| PASSIF | | | |
| | | CHF | CHF |
| CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME | | | |
| Dettes sur achats et prestations | 10 | 1'309'192 | 1'871'083 |
| Dettes à court terme portant intérêts | 12 | 11'000'000 | 7'000'000 |
| Autres dettes tiers | | 573'794 | 518'492 |
| Comptes de régularisation de passif | 13 | 12'157'639 | 11'984'952 |
| TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME | | 25'040'625 | 21'374'527 |
| CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME | | | |
| Emprunt obligataire | 11 | 130'000'000 | 130'000'000 |
| Dettes à long terme portant intérêts | 12 | 63'000'000 | 78'000'000 |
| TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME | | 193'000'000 | 208'000'000 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital-actions | 14 | 140'000'000 | 140'000'000 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | | 140'000'000 | 140'000'000 |
| TOTAL PASSIF | | 358'040'625 | 369'374'527 |

V. TABLEAU DES FLUX DE FONDS AU 31.12.2018

| | 2018 | 2017 |
|--|--------------------|--------------------|
| | CHF | CHF |
| Résultat de l'exercice | 0 | 0 |
| Amortissements | 12'215'415 | 13'421'810 |
| Amortissements des frais de financement sur emprunts | 0 | 192'733 |
| Cash-Flow opérationnel | 12'215'415 | 13'614'543 |
| Variation créances pour livraisons et prestations de services | -514'285 | -45'438 |
| Variation autres créances et comptes de régularisation d'actifs | -182'745 | -12'855 |
| Variation dettes résultant d'achat et de prestations de services | -561'891 | -14'950 |
| Variation autres dettes à court terme | 55'302 | 3'359 |
| Variation compte de régularisation de passifs | 172'687 | 980'496 |
| Flux de fonds provenant de l'exploitation | 11'184'483 | 14'525'155 |
| Investissements | -2'135'704 | -1'876'368 |
| Désinvestissements | 0 | 0 |
| Flux de fonds utilisé pour des investissements | -2'135'704 | -1'876'368 |
| Paiement du dividende | 0 | 0 |
| Remboursement d'emprunts | -11'000'000 | -262'000'000 |
| Nouveaux emprunts | 0 | 250'000'000 |
| Flux de fonds utilisé pour du financement | -11'000'000 | -12'000'000 |
| VARIATION DES LIQUIDITES | -1'951'221 | 648'787 |
| <i>Etat initial des liquidités</i> | <i>7'621'084</i> | <i>6'972'297</i> |
| <i>Solde final des liquidités</i> | <i>5'669'863</i> | <i>7'621'084</i> |

VI. VARIATION DES FONDS PROPRES AU 31.12.2018

| | | Capital-actions | Réserve légale issue du bénéfice | Résultat de l'exercice | Total des capi- taux propres |
|---------------------------------|-------------------|--------------------|--|---------------------------|---------------------------------|
| | | CHF | CHF | CHF | CHF |
| Capitaux propres au | 01.01.2017 | 140'000'000 | 0 | 0 | 140'000'000 |
| Attribution à la réserve légale | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Distribution de dividende | 2016 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Bénéfice de l'exercice | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Capitaux propres au | 31.12.2017 | 140'000'000 | 0 | 0 | 140'000'000 |
| Capitaux propres au | 01.01.2018 | 140'000'000 | 0 | 0 | 140'000'000 |
| Attribution à la réserve légale | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Distribution de dividende | 2017 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Bénéfice de l'exercice | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Capitaux propres au | 31.12.2018 | 140'000'000 | 0 | 0 | 140'000'000 |

VII. ANNEXES AUX COMPTES AU 31.12.2018

Principes de présentation des états financiers

Les comptes annuels d'Electricité d'Emosson SA sont établis conformément aux dispositions du droit sur les sociétés anonymes et selon les recommandations suisses relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils reflètent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des revenus.

Les explications suivantes contiennent aussi les renseignements exigés par l'art 959c al. 2 ch. 1-14 du CO.

Les comptes individuels Swiss GAAP RPC présentés correspondent en même temps aux comptes selon le droit commercial.

Principes d'évaluation

Actif circulant

Liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Créances

Les créances sont inscrites aux valeurs nominales, déduction faite des provisions économiquement nécessaires.

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent dans le bilan aux coûts d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique-technique estimée ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les installations en construction figurent dans le bilan à la valeur de construction. Durant la période de construction aucun amortissement n'est effectué.

VII. ANNEXES AUX COMPTES AU 31.12.2018

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les plages suivantes :

| | |
|---|---------------------------|
| Retenues d'accumulation, galeries d'aménée | 80 ans |
| Installations de transport d'énergie | 15 - 40 ans |
| Installations de production, de sécurité, d'exploitation et de conduite technique | 15 - 60 ans |
| Terrains (concedés) | en cas de perte de valeur |
| Bâtiments | 50 - 80 ans |
| Installations de mesure, véhicules | 5 -10 ans |

A l'intérieur d'une plage définie, la durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation spécifique du bien d'immobilisation correspondant. Les durées d'utilisation sont périodiquement révisées respectivement réestimées.

Dans le cas de projets d'investissement qui s'étalent sur du long terme, des intérêts intercalaires sur l'objet en question sont intégrés au coût d'investissement depuis le début de la construction jusqu'à la mise en exploitation de celui-ci. Un taux calculatoire moyen est appliqué pendant la période, en contrepartie d'un revenu financier. Ce taux correspond au taux d'intérêt moyen des fonds étrangers.

Dépréciations d'actifs

Conformément au contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la partie des frais annuels correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

Fonds étrangers

Dettes

Les dettes contiennent les engagements à court et long terme. Elles sont portées au bilan au montant du remboursement.

Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsqu'il existe une obligation légale ou implicite résultant du passé et que le règlement probable de cette obligation se soldera par le versement d'avantages financiers.

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels

Les engagements éventuels ou existants, pour lesquels une sortie de fonds est estimée improbable, ne sont pas enregistrés dans le bilan. En revanche, le volume de responsabilité existant au jour de clôture de l'exercice est publié comme engagement conditionnel dans l'annexe aux comptes annuels.

VII. ANNEXES AUX COMPTES AU 31.12.2018

Transactions avec des parties liées de la société

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société :

- les transactions avec les actionnaires de la société
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire
- les transactions avec d'autres parties considérées comme liées au sens de la directive Swiss GAAP RPC 15.

Les sociétés figurant sous la note 14 sont considérées comme des actionnaires.

Notes :

1. Charges annuelles facturées au partenaire

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation et hors période sont pris en charge par le partenaire Alpiq selon le règlement contractuel en vigueur.

2. Autres produits d'exploitation

| | 2018 | 2017 |
|--------------------------------|----------------|----------------|
| | CHF | CHF |
| Propres prestations activées | 246'666 | 68'291 |
| Produits d'immeubles | 73'772 | 31'533 |
| Autres produits d'exploitation | 594'265 | 373'042 |
| Indemnités d'assurances | 69'565 | 250'177 |
| Total | 984'268 | 723'043 |

3. Redevances hydrauliques et impôt spécial

| | 2018 | 2017 |
|---|------------------|------------------|
| | CHF | CHF |
| Impôt spécial hydraulique | 3'600'841 | 2'515'105 |
| Redevances hydrauliques | 2'369'351 | 1'656'910 |
| Redevances proportionnelles | 77'207 | 67'967 |
| Indemnisation pour énergie gratuite | 715'855 | 621'296 |
| Excédents provisions exercices antérieurs | -52'002 | -244'004 |
| Total | 6'711'252 | 4'617'274 |

Les redevances suisses se composent de l'impôt spécial versé au canton (60%) et les redevances hydrauliques aux communes concédantes (40%), à titre d'indemnisation pour l'utilisation des forces hydrauliques disponibles, au taux de CHF/kW_{th} 100.- (CHF/kW_{th} 90.- en 2017).

Pour la France, les redevances proportionnelles contiennent aussi l'énergie réservée.

VII. ANNEXES AUX COMPTES AU 31.12.2018

4. Taxes, impôt sur le capital et autres impôts

| | 2018 CHF | 2017 CHF |
|------------------------|------------------|------------------|
| Impôts sur le capital | 438'218 | 440'242 |
| Impôt foncier | 870'467 | 870'008 |
| Autres taxes foncières | 1'177'071 | 1'105'351 |
| Autres impôts | 309 | 1'428 |
| Total | 2'486'065 | 2'417'029 |

Pour la Suisse, ces postes correspondent aux impôts fédéraux, cantonaux et communaux, soit les impôts sur le capital et les bien-fonds en Valais.

Pour la France, il s'agit notamment de taxes foncières.

5. Autres charges d'exploitation

| | 2018 CHF | 2017 CHF |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Prestations en matière de révision | 18'690 | 18'035 |
| Total | 18'690 | 18'035 |

6. Charges financières

| | 2018 CHF | 2017 CHF |
|---|------------------|------------------|
| Intérêts sur emprunt obligataire | 1'787'500 | 2'405'000 |
| Intérêts sur emprunts tiers | 632'500 | 1'819'202 |
| Intérêts sur emprunts sociétés liées | 2'127'072 | 1'242'540 |
| Amortissement frais de financement | 0 | 179'733 |
| Frais d'emprunts, commissions et divers | 13'000 | 13'000 |
| Frais bancaires et pertes de change | 171'814 | 29'851 |
| Total | 4'731'886 | 5'689'326 |

7. Impôt sur le bénéfice

Le 30 août 2013, le Canton du Valais a notifié les taxations définitives pour les exercices 2009 à 2011 aux sociétés de partenaires valaisannes, basées sur une méthode d'évaluation du prix de cession de l'énergie produite, en valorisant cette fourniture d'énergie par des prix issus des marchés de l'électricité. Une réclamation contre ces taxations a été déposée le 29 septembre 2013, contestant la méthode utilisée et demandant que l'imposition soit effectuée sur la base de la méthode du prix de revient majoré (cost plus), donc au bénéfice publié dans les comptes annuels.

Par conséquent, les bordereaux de reprises fiscales reçus pour les années 2009 à 2011 n'ont été ni comptabilisés, ni payés, et les provisions d'impôts existantes n'ont fait l'objet d'aucune adaptation. Comme conséquence de ce litige, s'ensuit une insuffisance potentielle de provision de CHF 6'600'000.- dans les comptes.

VII. ANNEXES AUX COMPTES AU 31.12.2018

De plus, le risque fiscal pour les exercices 2012 à 2018, déterminé sur la base d'une réévaluation du résultat fiscal par analogie à la méthode appliquée pour les bordereaux litigieux, est estimé à CHF 9'300'000.-. Le risque total, non reconnu dans les états financiers, s'établit à CHF 15'900'000.-.

8. Créances sur ventes et prestations

| | 31.12.2018 CHF | 31.12.2017 CHF |
|----------------|-------------------|-------------------|
| Tiers | 102 | 73'608 |
| Sociétés liées | 611'110 | 23'319 |
| Total | 611'212 | 96'927 |

9. Actif immobilisé

| | | Installations en exploitation | Installations en construction | Terrains et immeubles non concedés | Outillage, véhicules, mobilier et projets | Total |
|----------------------------------|-------------------|----------------------------------|----------------------------------|--|--|--------------------|
| | | CHF | CHF | CHF | CHF | CHF |
| Coûts de construction au | 31.12.2016 | 798'905'465 | 9'127'038 | 12'473'248 | 2'293'391 | 822'799'141 |
| Transferts | | 918'995 | -918'995 | 0 | 0 | 0 |
| Investissements | | 1'423'368 | 0 | 0 | 453'000 | 1'876'368 |
| Coûts de construction au | 31.12.2017 | 801'247'828 | 8'208'043 | 12'473'248 | 2'746'391 | 824'675'510 |
| Amortissements cumulés au | 31.12.2016 | 439'576'587 | 0 | 7'986'634 | 2'033'963 | 449'597'184 |
| Amortissements | | 13'077'301 | 0 | 209'694 | 134'815 | 13'421'810 |
| Amortissements cumulés au | 31.12.2017 | 452'653'888 | 0 | 8'196'328 | 2'168'778 | 463'018'994 |
| Valeur au bilan au | 31.12.2016 | 359'328'878 | 9'127'038 | 4'486'614 | 259'428 | 373'201'958 |
| Valeur au bilan au | 31.12.2017 | 348'593'940 | 8'208'043 | 4'276'920 | 577'613 | 361'656'516 |
| Coûts de construction au | 31.12.2017 | 801'247'828 | 8'208'043 | 12'473'248 | 2'746'391 | 824'675'510 |
| Transferts | | 5'866'686 | -5'879'847 | 0 | 13'160 | 0 |
| Investissements | | 565'644 | 1'570'061 | 0 | 0 | 2'135'705 |
| Sorties | | 0 | 0 | 0 | -146'257 | -146'257 |
| Coûts de construction au | 31.12.2018 | 807'680'158 | 3'898'257 | 12'473'248 | 2'613'294 | 826'664'957 |
| Amortissements cumulés au | 31.12.2017 | 452'653'888 | 0 | 8'196'328 | 2'168'778 | 463'018'994 |
| Amortissements | | 11'863'795 | 0 | 187'533 | 164'087 | 12'215'415 |
| Sorties | | 0 | 0 | 0 | -146'257 | -146'257 |
| Amortissements cumulés au | 31.12.2018 | 464'517'683 | 0 | 8'383'861 | 2'186'608 | 475'088'152 |
| Valeur au bilan au | 31.12.2017 | 348'593'940 | 8'208'043 | 4'276'920 | 577'613 | 361'656'516 |
| Valeur au bilan au | 31.12.2018 | 343'162'475 | 3'898'257 | 4'089'387 | 426'686 | 351'576'805 |

VII. ANNEXES AUX COMPTES AU 31.12.2018

10. Dettes sur achats et prestations

| | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|----------------|------------------|------------------|
| | CHF | CHF |
| Tiers | 396'277 | 867'211 |
| Actionnaires | 0 | 281'880 |
| Sociétés liées | 912'914 | 721'992 |
| | 1'309'191 | 1'871'083 |

11. Emprunt obligataire

| | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| | CHF | CHF |
| CS 1.3750% 2017-2022 02.11.2022 | 130'000'000 | 130'000'000 |
| | 130'000'000 | 130'000'000 |
| Dont : | | |
| • échéance < 1 an | 0 | 0 |
| • échéance < 1 à 5 ans > | 130'000'000 | 130'000'000 |

12. Dettes financières (court et long terme)

| | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|-------------------|-------------------|
| | CHF | CHF |
| Bâloise Assurances 2.5300% 2006-2021 15.03.2021 | 25'000'000 | 25'000'000 |
| | 25'000'000 | 25'000'000 |
| Alpiq Holding SA 1) 3.6900% 2017-2018 | 49'000'000 | 60'000'000 |
| | 49'000'000 | 60'000'000 |
| Dont : | | |
| • échéance < 1 an | 11'000'000 | 7'000'000 |
| • échéance < 1 à 5 ans > | 63'000'000 | 78'000'000 |

- 1) L'emprunt de 3.690% auprès d'Alpiq Holding SA (3.51% en 2017) étant une ligne de crédit, ce montant est susceptible d'enregistrer des mouvements (remboursements anticipés, demandes de fonds supplémentaires) de gré à gré, par conséquent, uniquement le montant susceptible d'être remboursé sous une année figure en court terme, le solde étant reclassé dans les dettes financières à long terme.

VII. ANNEXES AUX COMPTES AU 31.12.2018

13. Comptes de régularisation de passif

| | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| | CHF | CHF |
| Tiers | 8'487'950 | 6'475'193 |
| Actionnaires | 10'931 | 2'843'935 |
| Impôts | 2'860'054 | 1'866'293 |
| Intérêts courus tiers | 793'681 | 793'681 |
| Intérêts courus actionnaires | 5'023 | 5'850 |
| Total | 12'157'639 | 11'984'952 |

14. Capital-actions

Le capital-actions est de CHF 140'000'000.-. Il est divisé en 2'800 actions nominatives de CHF 50'000.- nominal.

Les actionnaires d'Electricité d'Emosson SA sont :

| | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Alpiq Suisse SA, Lausanne | 50.00% | 50.00% |
| EDF SA, Paris | 50.00% | 50.00% |
| | 100.00% | 100.00% |

15. Engagements conditionnels

Hormis le passif éventuel décrit au point 7 « Impôt sur le bénéfice » de l'annexe aux comptes, aucun autre engagement conditionnel n'existe à la date du bilan.

16. Engagements envers des fonds de prévoyance

Electricité d'Emosson SA n'a pas de personnel et n'a donc pas d'engagement de prévoyance.

17. Événement postérieur à la clôture

Après la date de bouclage des comptes au 31.12.2018, aucun événement significatif méritant d'être relevé n'est intervenu. Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 10.04.2019, qui est également la date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Au nom du Conseil d'administration
Le président

M. Wider

Martigny, le 10 avril 2019

A l'Assemblée générale de
Electricité d'Emosson SA, Martigny

Bâle, le 10 avril 2019

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Electricité d'Emosson SA, le compte de résultats, le bilan, le tableau des flux de fonds, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 12 à 22) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section «Responsabilité de l'organe de révision» du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels ci-joints.

Valorisation / caractère recouvrable des immobilisations corporelles

Élément clé La valeur nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2018 se monte à KCHF 351'577 (fin 2017 : KCHF 361'657). Cette position représente le 98% du total du bilan. Des explications détaillées sur les estimations, les hypothèses ainsi que les traitements comptables sont donnés dans les principes d'évaluation ainsi que dans la note 9.
L'appréciation du caractère activable des investissements, l'évaluation ultérieure des immobilisations existantes ainsi que de l'examen d'un éventuel indice de perte de valeur nécessitent de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés et de faire appel au jugement.

Nos procédures d'audit Nous avons testé par sondage les acquisitions d'immobilisations corporelles par le biais de la revue des procès-verbaux du Conseil d'administration, de la Direction opérationnelle, du plan d'investissements, des reportings d'avancement des travaux, des contrats d'achats, des factures et des avis de paiement afin de vérifier la validité, l'évaluation et le caractère approprié des activations de l'année. Nous avons vérifié que le suivi des projets était régulièrement effectué, que les écarts significatifs par rapport aux montants budgétés étaient expliqués.
Pour les immobilisations remplacées, nous avons vérifié l'enregistrement des sorties dans la comptabilité des immobilisations. Pour les investissements activés, nous nous sommes assurés de l'enregistrement correct des valeurs d'acquisition dans la comptabilité des immobilisations, nous avons vérifié les durées de vie retenues, la prise en compte des amortissements dès la mise en service ainsi que les valeurs nettes comptables en fin d'année.
Nous avons comparé les taux d'amortissement pratiqués par rapport aux taux recommandés par la branche professionnelle et avons recherché les risques de dépréciation, en particulier en consultant les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration, de la Direction générale, les budgets prévisionnels établis.

Litige avec les autorités fiscales valaisannes sur la détermination du bénéfice imposable

Elément clé Les autorités fiscales valaisannes ont notifié, pour les périodes fiscales 2009 à 2011, des taxations qui reposent sur une méthode de détermination du bénéfice imposable qui est contestée par la société. Une réclamation a été déposée le 27 septembre 2013 sur la base d'un modèle commun adopté par les sociétés de partenaires valaisannes. Le litige s'étend aux années suivantes. Les bordereaux contestés n'ont pas été comptabilisés ni payés et les provisions pour impôts, calculées pour les périodes fiscales suivantes, retiennent une méthode pour la détermination du bénéfice imposable qui est différente que celle retenue par les autorités fiscales.

Le montant du passif éventuel à fin 2018 se monte à KCHF 15'900 (2017 : KCHF 14'700), selon les estimations de la direction.

Des explications détaillées sur les estimations et les hypothèses retenues par la direction figurent en note 7.

Nos procédures d'audit Nous avons obtenu la documentation liée à la réclamation déposée le 27 septembre 2013 par la société et avons recherché si celle-ci a été traitée par les autorités fiscales. Pour les années non encore taxées définitivement, nous avons vérifié le caractère plausible des hypothèses et les données retenues pour déterminer le montant du passif éventuel selon l'application de la méthode contestée et compte tenu des montants d'impôts comptabilisés.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Pierre Delaloye
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Pascal Tréhan
Expert-réviseur agréé